

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETIGNY du samedi 16 décembre 2017

Convocations faites et envoyées le 11 décembre 2017.

I. FINANCES ET FISCALITE :

1. Décision modificative N°1

L'an deux mil dix-sept, le seize décembre à 09h15, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel TERRASSON, maire.

Présents : Lionel TERRASSON, Maire, Sylvie RENAUD, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Stéphane VITCOQ, Christian GATEAU, Emeric VEGLIO, Laurent LEGRON, Marie-Christine OGER, Sophie DUBOIS, Laurent YOT, conseillers.

Absents représentés : Franck PORCHERON (pouvoir à Emeric VEGLIO), Delphine FIEVET (pouvoir à Lionel TERRASSON).

Absente excusée : Danièle RENOUE.

Jean-Michel GODIGNON a été nommé secrétaire de séance.

FINANCES ET FISCALITE : Décision modificative N°1

Délibération n° 38-2017

Considérant la délibération N°61 du 14 décembre 2016 relative la clôture des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement au 31 décembre 2016,

Vu la délibération N°34 du 1^{er} décembre 2017 refusant le transfert des résultats budgétaires de l'Eau et de l'Assainissement arrêtés au 31 décembre 2016 à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS),

Il convient d'arrêter les résultats des budgets annexes comme suit :

- **Un excédent de la section de fonctionnement cumulé** (Eau et Assainissement) de 35 548,31 € + 131 035,44 € soit la somme totale de **166 583,75 €**
- **Un déficit de la section d'investissement cumulé** (Eau et Assainissement) de 23 582,12 € -188 751,79 € soit la somme totale de **- 165 169,67 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation suivante des résultats :

- Déficit de la section d'investissement (**D001**) : **-165 169,67 €**
- Excédent antérieur reporté (**R002**) : **1414,08 €** (166 583,75 € - 165 169,67)
- Affectation du résultat (**Art. 1068**) : **165 169,67 €**

Afin d'intégrer ces résultats dans le budget principal de la commune, le Maire propose de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Chap	Art	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Dimin. crédits	Augment. crédits	Dimin. crédits	Augment. crédits
Section de fonctionnement						
002	002	Excédent antérieur reporté				1 414,08 €
011	60624	Produits de traitements		1 414,08 €		
Total section de fonctionnement				1 414,08 €		1 414,08 €
Section d'investissement						
001	001	Solde d'exécution d'invest. reporté		165 169,67 €		
10	1068	Affectation du résultat				165 169,67 €
Total section d'investissement				165 169,67 €		165 169,67 €
Total				166 583,75 €		166 583,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

Affiché le 19 décembre 2017

Le Maire,
Lionel TERRASSON.